



AVIS PUBLIC

SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 580

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 458 AUX FINS DE CRÉER LA ZONE M22 ET D'Y INSCRIRE LES MARGES DE REcul AUTORISÉES

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage n° 458.

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} novembre 2021, le conseil municipal a adopté le premier projet de *Règlement n° 580 modifiant le règlement de zonage n° 458 aux fins de créer la zone M22 et d'y inscrire les marges de recul autorisées.*

QU'une séance de consultation sur ledit projet de règlement aura lieu le lundi 6 décembre 2021 à 19 h 30.

L'objet du projet de règlement consiste à créer la zone M22 et d'y inscrire les marges de recul autorisées.

Le projet de règlement n° 580 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement n° 580 est disponible pour consultation au bureau du greffe situé à l'hôtel de ville au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Conformément aux règles édictées par les autorités gouvernementales, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est automatiquement remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Ainsi, toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos du projet de règlement n° 580 doit le faire par écrit au plus tard le 2 décembre 2021 à 15 h de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- par la boîte de dépôt installée à l'avant de l'hôtel de ville situé au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie
- par courriel : info@villevillemarie.org
- par la poste : Ville de Ville-Marie, 21, rue Saint-Gabriel Sud, Ville-Marie (Québec) J9V 1A1

DONNÉ à Ville-Marie, ce 8 novembre 2021.

ORIGINAL SIGNÉ _____

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 8 novembre 2021 et en faisant paraître copie dans le journal Le Reflet témiscamien le 16 novembre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 novembre 2021.

ORIGINAL SIGNÉ _____

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier